

Biorga Contra contre les maladies fongiques



Combat les maladies fongiques telles que l'oïdium, la tavelure, le flétrissement des fleurs et des rameaux ainsi que la moniliose

Biorga Contra contre les maladies fongiques combat naturellement l'oïdium, la tavelure, la flétrissure des fleurs et des rameaux ainsi que la moniliose des fruits sur les légumes, les herbes aromatiques, les baies et les fruits, les vignes et les plantes ornementales. Le concentré est dissous dans de l'eau et pulvérisé uniformément sur les plantes. Biorga Contra contre les maladies fongiques doit être pulvérisé à titre préventif ou au plus tard dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie.

EMPLOI

Mélanger la bouillie selon le dosage indiqué. Pulvériser uniformément sur les plantes. Veiller à bien mouiller les plantes.

DOSAGE

Utilisation dans la culture des fruits et des baies : Pour les fraises, 0,3 % (3 g/l d'eau) contre l'oïdium, de la pleine floraison jusqu'à la coloration rouge, délai d'attente de 3 jours. Myrtilles, groseilles et groseilles à maquereau, 0,4 % (4 g/l) au stade 50-90 % de nouaison, délai d'attente de 3 jours. Framboises et mûres : 0,3 % (3 g/l) dès les premières fleurs jusqu'à environ 50 % de floraison, délai d'attente 3 jours. Abricots : 0,3 % (3 g/l) pendant la floraison contre le flétrissement des fleurs et des rameaux (effet partiel). Pommes et poires 0,3 % (3 g/l) avec 0,2 % de soufre contre la tavelure et l'oïdium, dès le débourrement, délai d'attente 8 jours. Cerises 0,2 % (2 g/l) pendant la floraison contre le flétrissement des fleurs et des rameaux (effet partiel), délai d'attente 14 jours. Pêches et nectarines 0,3 % (3 g/l) de la floraison à la maturité contre le flétrissement des fleurs et des rameaux ainsi que la moniliose des fruits. Vignes 0,2 % (2 g/l) en combinaison avec 0,2 % de soufre contre l'oïdium de la floraison à la maturité, au plus tard jusqu'à la mi-août. Culture maraîchère : Aubergines, concombres, poivrons et tomates 0,3 % (30 g/10 l) contre l'oïdium, dès le début de l'infestation, 2 à 3 traitements à intervalles de 8 jours, délai d'attente 3 jours. Légumes à feuilles, à tête et à côtes, cucurbitacées, céleri, fenouil, panais et persil 0,3 % (3 g/l) en cas de risque d'infestation, délai d'attente 1 jour. Herbes aromatiques et salades : herbes aromatiques et médicinales, melons, mâche et courgettes 5 g/l d'eau dès le début de l'infestation, délai d'attente 3 jours. Plantes ornementales : roses, arbres, arbustes, cultures florales et plantes vertes 0,3 % (3 g/l) contre l'oïdium, pulvériser dès le début de l'infestation à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas utiliser à des températures élevées (risque de phytotoxicité).

ANNOTATION

SP1: Do not allow the product and/or its container to enter waterways. Keep out of reach of children. Thoroughly clean empty containers before disposing of them. For disposal of product residues, contact the emergency poison information center: Tox Info Suisse, T. 145 or 044 251 66 66.

Conviens à	Balcon, Jardin, Parterres fleuris, Pots, jardinières surélevées
Durée d'efficacité	immédiatement efficace
Taille du conditionnement	0.09 kg
Dosage	
Saison	Printemps, Été, Automne
Produit	Biorga Contra

- **fungicide**
- **Active ingredient: Potassium hydrogen carbonate/ Content: 85% (= 850 g/kg)**
potassium hydrogen carbonate
- **Federal control no.: W 6432-6**
- **Approval: Approved for non-professional use.**
- **Follow the instructions for use to avoid risks to people and the environment.**

Stockage

Conserver le produit au sec, dans son emballage d'origine, hors de portée des enfants et des animaux. Le garder éloigné des denrées alimentaires et de l'alimentation pour animaux. Sa durée de conservation est illimitée s'il est stocké comme il se doit (à l'abri du gel et au sec). Employer les quantités restantes conformément aux recommandations d'utilisation ou les rapporter au point de vente dans leur emballage d'origine.

Élimination

A déposer au centre de collecte des toxiques ou rapporter au point de vente.